

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CLOUD

Procès-verbal de la séance du 31 mars 2015

L'an deux mille quinze, le trente-et-un mars, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Aubin le Cloud dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence d'Alain PIED, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2015

Étaient présents : Pied Alain, Jardin Serge, Grolleau Jacques, Lusseau Marie-Line, Roy Francis, Meunier Patricia, Pillet Christophe, Schaaf Patricia, Parent Laurence, Diguët Laurence, Cousseau Carole, Boucher Hervé-Loïc, Chapot Philippe, Stiles Julia, Bourdeau Stéphane, Reaud Fridoline, Le Stum Rémy, Largeau Sandrine.

Absent excusé : Pierre Zeroual donne procuration à Sandrine Largeau.

Secrétaire de séance : Rémy Le Stum.

Affectation du résultat du budget Commune

Après le vote du compte Administratif 2014 présenté par Serge Jardin et l'approbation du compte de gestion élaboré par Mme Cassin, receveur municipal, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la manière suivante :

- 1 173 606.38 € à la section de fonctionnement et la section d'investissement présente un besoin de financement fin 2014 de 98 122.66 €.

Le budget s'équilibre en fonctionnement à la somme de 2 252 944.72 € et en investissement à la somme de 1 398 421.29 €.

Après discussion et à l'unanimité, le budget primitif 2015 est adopté.

Affectation du résultat du budget Transport scolaire

Après le vote du compte Administratif 2014 présenté par Serge Jardin et l'approbation du compte de gestion élaboré par Mme Cassin, receveur municipal, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la manière suivante :

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice présente un excédent de 10 178.69 €.

La section d'investissement présente un excédent fin 2014 de 25 925.87 €.

Le budget primitif s'équilibre en fonctionnement à la somme de 31 698.69 € et en investissement à la somme de 33 105.87 €.

Après discussion et à l'unanimité, le budget primitif 2015 est adopté.

Amortissement subvention chaufferie bois

Monsieur le Maire rappelle le versement de la subvention d'équilibre au budget annexe « Chaufferie bois » de 39 013.60 € en 2014 et qu'il est nécessaire de se prononcer sur la durée de l'amortissement.

Il est rappelé la délibération du 24/11/2005 qui décide que les durées d'amortissement sont de 15 ans pour le budget annexe « Chaufferie Bois ».

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la durée d'amortissement de cette subvention à 15 ans soit $39\,013.60/15 = 2600,91$ € par an de 2015 à 2030.

Affectation du résultat du budget annexe Lotissement Poupotière II

Après le vote du compte Administratif 2014 présenté par Serge Jardin et l'approbation du compte de gestion élaboré par Mme Cassin, receveur municipal, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la manière suivante :

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice présente un déficit en résultat cumulé de 89 837.79 €.

La section d'investissement présente un déficit cumulé de 22 934.15 €.

Le budget primitif s'équilibre en fonctionnement à la somme de 121 140.45 € et en investissement à la somme de 31 302.66 €.

Après discussion et à l'unanimité, le budget primitif 2015 est adopté.

Affectation du résultat du budget annexe Lotissement Poupotière III

Après le vote du compte Administratif 2014 présenté par Serge Jardin et l'approbation du compte de gestion élaboré par Mme Cassin, receveur municipal, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la manière suivante :

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice présente un déficit de 15 889.48 €.

La section d'investissement présente un excédent fin 2014 de 100 079.48 € et en report N-1 un déficit de 328 338.20 € ce qui fait que la section d'investissement présente un déficit de 228 258.72 €

Le budget primitif s'équilibre en fonctionnement à la somme de 244 153.20 € et en investissement à la somme de 379 399.84 €.

Après discussion et à l'unanimité, le budget primitif 2015 est adopté.

Tarifs salles et divers 2016

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs 2015 avec les nouveaux aménagements.

TARIFS SALLE POLYVALENTE CUISINE COMPRISE	Commune 2016	Hors Commune 2016
SALLE ENTIERE		
PRIVES		
Forfait 1 jour et demi (vendredi après-midi et samedi)	250 €	415 €
Forfait 1 jour	220 €	365 €
Journée supplémentaire (lendemain)	110 €	190 €
ASSOCIATIONS		
Matinée prolongée, bal, soirée avec repas	170 €	290 €
Journée supplémentaire (lendemain)	75 €	130 €
Concours cartes, loto, vin d'honneur, A.G, soirée sans repas, spectacle avec droit d'entrée	105 €	180 €
Location de vaisselle	30 €	50 €
Location percolateur	9 €	15 €
Caution salle polyvalente	250 €	400 €

SALLE DU PLAN D'EAU		
Forfait 1 jour et demi (vendredi après-midi et samedi)	70 €	120 €
Forfait 1 jour	60 €	105 €
Journée supplémentaire (lendemain)	35 €	60 €
Location de vaisselle	15 €	15 €
La gratuité pour les jeunes de la commune l'année de leurs 18 ans sous la responsabilité d'un adulte St Aubinois avec dépôt d'une caution		
Caution salle du plan d'eau	150 €	250 €

SALLE DE SPORTS		
Associations extérieures	35€ la journée	

VENTE AU DEBALLAGE		
Droit de place vente exceptionnelle	42 €	
Droit de place des commerçants ambulants	5 € par tranche de 3 m linéaires	

LOCATION DE LA SCENE		
Associations	Gratuit	60 €

INTERVENTION POUR LA COMMUNE		
En cas de dégradations : facturation des heures de l'employé communal	25 €	
Avec matériel	40 €	

SONORISATION	Association	Hors commune et privé
Sono salle	55 €	90 €
Caution Sonorisation	250 €	500 €
Hauts parleurs sans sono	35 €	60 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire ces tarifs pour 2016.

Changement des horaires de l'éclairage public.

Monsieur le Maire rappelle la démarche concernant la modification des horaires de l'éclairage public.

Les horaires proposés ne satisfont pas SEOLIS.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil valide la nouvelle proposition :

☼ Allumage le matin à partir de 6h30 ;

☼ Extinction à 22h le soir, sauf les vendredi, samedi, dimanche à 23 heures pour le centre bourg.

Signature convention service médecine

Monsieur le Maire informe le Conseil des modifications concernant le service médecine professionnelle et préventive ainsi que le personnel des Collectivités et Etablissements.

Il propose le nouveau projet de convention relative à l'adhésion au service médecine professionnelle et préventive et qui prend en compte la modification tarifaire qui passe de 37,50 € à 42 € par agent et par an.

Cette disposition s'applique à partir du 1^{er} janvier 2015.

Après discussion et à la majorité, le Conseil Municipal accepte ces modifications et mandate le Maire pour signer ladite convention.

Fonds de solidarité au logement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Fonds de Solidarité Logement se substitue à la commune pour les aides aux personnes en difficulté.

Il propose de participer au FSL pour l'année 2015 à hauteur de 700 € comme l'an passé.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la participation de la commune à 700 € pour l'année 2015 et autorise le Maire à signer le bon de participation auprès du Conseil Général.

Fonds départemental d'aide aux jeunes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ) est destiné à apporter une aide aux jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle par une aide à l'hébergement à la mobilité, à l'alimentation...

Il propose de participer au FDAJ pour l'année 2015 à hauteur de 100 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la participation de la commune à 100 € pour l'année 2015 et autorise le Maire à signer le bon de participation au FDAJ auprès du Conseil Général.

Entrées de bourg « Route de Fénerly » demande de subventions

Annule et remplace la délibération du 4 décembre 2014

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la réflexion en cours sur la requalification des différentes entrées de bourg notamment celles en provenance de Fénerly, de Pougne-Hérison et de Parthenay.

Le marché s'articule autour d'une tranche ferme, conception globale jusqu'en phase AVP comprise, et trois tranches conditionnelles subdivisées de la manière suivante :

- Les entrées de bourg depuis Pougne Hérison
- Les entrées de bourg depuis Fénerly
- L'entrée de bourg depuis Parthenay

Le bureau d'études AREA Urbanisme a présenté les premières esquisses et chiffrages concernant l'opération suivante :

« Les entrées de bourg depuis Fénerly »

A ce titre, il convient de finaliser le plan de financement qui pourrait être le suivant :

Maître d'ouvrage : commune de Saint Aubin le Cloud – Maîtrise d'œuvre : AREA Urbanisme

Entrées de bourg depuis Fénerly - Tranche conditionnelle 2

Investissement global travaux subventionnables et honoraires de 251 258,60 €

Désignation des opérations par Tranches et / ou secteurs	Entrées de bourg depuis Fénerly
Travaux	240 233,60 €
Coût HT Maîtrise d'œuvre	11 025,00 €
Financements Selon modalités connues en décembre 2014 et sous réserve de validation par chacun des financeurs.	
Cap 79	20 000 €
CG 79 Amendes de Police - (Quai bus éligible)	12 810 €
CG 79 Aménagement de sécurité (RD - 500 véhicules jour)	13 500 €
Etat - DETR (ex DGE) Environnement et cadre de vie	62 500 €
Région CRDD Pays de Gâtine Aménagements urbains	20 000 €
Réserve parlementaire	5 000 €
Total subventions	133 810 €
Solde commune	117 448,60 €

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter une subvention dans le cadre du programme DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), une subvention auprès du Conseil général au titre de la répartition du produit

Maire propose à l'Assemblée de solliciter une subvention dans le cadre du programme DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), une subvention auprès du Conseil général au titre de la répartition du produit des amendes de police, une subvention dans le cadre de l'aide aux actions de sécurité du Conseil général, une subvention au titre du CAP 79 (Contrat d'Accompagnement de Proximité) ainsi qu'un financement au titre du Contrat Régional de Développement Durable. Il est également proposé de solliciter une demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à rechercher tout autre subvention ainsi qu'à signer tous les actes administratifs afférents
- Approuve la demande de subvention dans le cadre du programme DETR

- Approuve la demande de subvention auprès du Conseil général au titre de la répartition du produit des amendes de police
- Approuve la demande de subvention dans le cadre de l'aide aux actions de sécurité du Conseil général
- Approuve la demande de subvention au titre du CAP 79 (Contrat d'Accompagnement de Proximité)
- Approuve la demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre du Contrat Régional de Développement Durable pour l'opération susvisée
- Approuve la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

Demande de subvention APE pour voyage en Dordogne

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le voyage que l'école élémentaire organise tous les 2 ans : un voyage de 5 jours pour les CM1 et CM2 soit 47 élèves.

Le budget total de ce voyage est de 14 000 €. Le financement est réparti entre l'APE, la CCPG et les parents d'élèves. L'APE participe à hauteur de 4 500 € et nous demande une subvention de 30 € par enfant soit 1 410 € afin de ne pas trop grever leurs finances et de pouvoir répondre positivement à d'autres demandes de la part des enseignants. Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal valide le versement de cette subvention exceptionnelle.

Création d'un site internet

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de communiquer et d'informer la population par le biais d'un site internet. Il est proposé de retenir le devis de « Tabula Rasa » 'Design et conception Web' pour la somme de 4 818 € TTC et un hébergement de 14.50 € par mois.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil décide de confier la création du site à cette société et mandate le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Indemnité de gardiennage de l'église

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'indemnité de gardiennage de Mme Micheline VERGNAUD, laquelle ouvre et ferme les portes de l'église, et en effectue l'entretien pour un montant de 340 €. Il est proposé de la porter à 350 € l'année.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité de lui verser une indemnité de 350 € pour le service rendu.

Admission en non-valeur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les difficultés de la Gérante de la Manufacture du Cuir. Il reste un titre contesté depuis 2012 concernant une facture de chauffage trop élevée.

Le trésorier demande la mise en non-valeur de cette somme afin de régulariser cette situation.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil décide la mise en non-valeur de la somme de 676.74 € titre 20 de 2012, et mandate Monsieur le Maire pour signer toutes les écritures nécessaires.

Résiliation Bail Manufacture du Cuir

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande de résiliation amiable du bail commercial de la gérante de la Manufacture de cuir.

Il rappelle qu'un avenant avait été signé le 2 décembre 2014 permettant au preneur de donner congé au bailleur à tout moment au cours de la troisième période triennale avec un préavis de 6 mois.

Le preneur a fait part au bailleur de son souhait de libérer les locaux le 1^{er} octobre 2015.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette résiliation et mandate le Maire à signer tous les documents afférents à ce bail.

Déclaration de sous-traitance

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une déclaration de sous-traitance concernant les travaux des entrées de bourgs « route de Pougne ».

Cette sous-traitance porte sur les travaux de pose de pavés qui vont être confiés à l'entreprise AP&P de Niort.

Après discussion et à l'unanimité le Conseil mandate le Maire pour signer tous les documents nécessaires à ces travaux.

Vote des taux d'imposition 2015

Le Maire propose à l'assemblée de reconduire les taux d'imposition 2014.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la reconduction des taux à l'identique, à savoir :

- Taxe d'habitation	8,35 %
- Taxe foncière (bâti)	10,41 %
- Taxe foncière (non bâti)	34,79 %

Pour information :

- Une subvention APE de 120 € est votée pour une conférence présentée le 27 mars 2015.
- Les élèves de CP participeront à un spectacle avec le Chœur de Chambre des Deux-Sèvres le vendredi 10 avril à 18 h.
- Une subvention de 360 € est votée pour le fonctionnement de la course pédestre des St Aubinades, qui se déroulera le dimanche 19 avril prochain.
- La cérémonie commémorative des victimes de la déportation se déroulera le dimanche 26 avril. Le rassemblement est prévu à 10 h 15, place de l'église.
- Pour la cérémonie du 8 mai, le rassemblement se fera à la Mairie, à 10 h 45.
- La date du Carnaval de l'EREA et de l'école maternelle, est fixée au mardi 19 mai après-midi

Budget primitif 2015

Il est proposé au Conseil le maintien des taux, à savoir :

Taxe d'habitation: 8,35 % Foncier Bâti: 10,41 % Foncier non bâti: 34,79 %

Le budget s'équilibre en fonctionnement à la somme de **2 252 944.72 €** et en investissement à la somme de 1 398 421.29 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce budget primitif 2015.

Budget primitif 2015

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 2 252 944.72 €

Recettes d'investissement

021	Virement prévisionnel de la section de fonctionnement	1 060 937,87 €
1068	Excédent fonctionnement capitalisé	98 122,66 €
10222	FCTVA	45 000,00 €
13	Subventions d'investissement	171 801,85 €
	<i>Feader petite enfance</i>	57179.51€
	<i>Feader médiathèque</i>	57622.34€
	<i>Feader Garderie</i>	57000.00€
165	Dépôts et cautionnement	2 000,00 €
28041641	Amortissement subvention car	4 020,00 €
28041511	Amortissement fonds concours PAVE	9 763,00 €
28041511	Amortissement fonds concours voirie	4 175,00 €
28041632	amortissement subv. Chaufferie bois	2 600,91 €
	Montant des recettes investissement	1 398 421.29€

Dépenses d'investissement

001	Déficit d'investissement reporté	98 122,66 €
1641	Capital des emprunts	43 869,94 €
165	Cautions – Remboursement caution locataires	2 000,00 €
168751	gfp Rattachement remb. Emprunt	4 642,94 €
2188-0306	Matériel ateliers communaux	10 000,00 €
2188-0324	Matériel cantine	5 000,00 €
2188-0345	Cuisine salle polyvalente	10 000,00 €
2188-0345	Chaises plus tables	10 000,00 €
2051	Création site internet	5 000,00 €
2151-0352	Entrées de bourg (route de Pougne)	270 000,00 €
2151-0359	Entrée de bourg (route de Fénerly)	300 000,00 €
2121-0339	Espaces verts (arbustes) aménagement paysager	10 000.00 €
2183-0342	matériel informatique + vidéo	8 000,00 €
21318-0342	Stores mairie	3 000,00 €
21568-0355	Travaux suite étude défense incendie	50 000,00 €
21316-0348	cave urnes	5 000,00 €
204148	chemin le Tallud (<i>subvention d'équipement</i>)	15 000,00 €
2151-0357	Voirie	100 000,00 €
21534-0325	Illumination des rues	10 000.00 €
21534-0325	Borne alimentation électrique	2 600.00€
2313-040	Travaux en régie	50 000.00€
	<i>Montant prévisionnel des dépenses</i>	1 012 235.54€
2313-391	Autres bâtiments	386 185.75€
	Montant des dépenses d'investissement	1 398 421.29€

Dépenses de fonctionnement

011	Charges à caractère général	480 100,00 €
012	Charges de personnel	470 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	135 750,00 €
66	Charges financières	22 000,00 €
67	Charges exceptionnelles budgets annexes	63 097,94 €
042	Transferts entre section	20 558,91 €
023	Virement à la section d'investissement	1 060 937,87 €
	Total	2 252 944.72€

Recettes de fonctionnement

013	Atténuation de charges	20 000,00 €
70	Produits des services	100 500,00 €
73	Impôts et taxes	386 059,00 €
74	Dotations, participations	594 202,00 €
75	Autres produits de gestion courante	26 700,00 €
042	Travaux en régie	50 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 075 483.72 €
	Total	2 252 944.72€

A l'unanimité le Conseil adopte le budget prévisionnel 2015.

Clôture de séance.